

JOURNÉE D'ÉTUDE DE L'ADAEA

De la protection des personnes en général...
... aux majeurs en particulier !

Lieu :

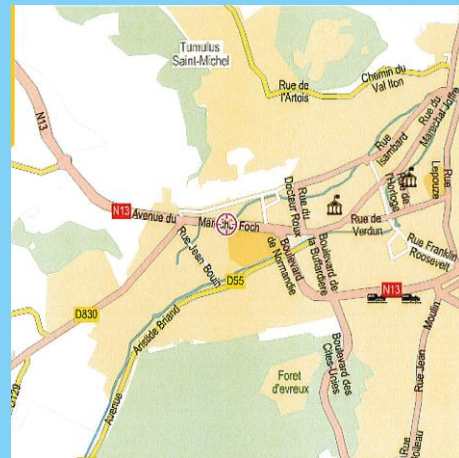
Halle des Expositions
Avenue du Maréchal Foch
27000 EVREUX
(Parking CORA à proximité)

Inscriptions :

- GRATUITES et obligatoires
- Bulletin d'inscription joint
- A retourner avant le 24 mai 2019 par mail ou voie postale

Renseignements :

Laurence DENIS
Assistante de Direction
02.32.39.79.60
laurence.denis@adaea-27.com



6 juin 2019

9h30-15h45

Halle
des
Expositions

EVREUX

ADAEA - Association Départementale pour l'Aide à l'Enfance et aux Adultes en difficulté
Siège social : 2 rue Arsène Meunier - 27000 EVREUX
Tél. 02 32 39 79 60 - Fax 02 32 33 09 74 - contact@adaea-27.com
www.adaea-27.com



De la protection des personnes en général... ...aux majeurs en particulier !

S'il y a une notion qui traverse le champ de l'action sociale et que l'on retrouve tant dans les préambules des lois le régissant que dans les différents projets associatifs, c'est bien celle de la protection. L'essence même de ces associations, fondations et autres est de soutenir, éduquer mais aussi protéger les personnes qui leur sont confiées pour être accueillies ou accompagnées. Quoi de plus noble, de plus juste et de plus humain ?

C'est sur cette aspiration à porter attention à l'autre que les hommes ont créé petit à petit les premiers établissements, puis les premiers services prenant tour à tour en charge les orphelins, les vieillards, les malades... du lépreux à l'idiot... pour reprendre une nosographie un peu surannée ! Au fil du temps se sont donc mises en place dans notre pays des structures de traitement, de prise en charge et d'accompagnement avec, toujours, cette idée de protéger.

Il existe aujourd'hui sur notre territoire national une kyrielle de structures et de dispositifs proposant de l'aide... de l'enfant à l'adulte. Et certains enfants, devenus adultes, nécessitent d'être toujours soutenus et protégés.

La maladie, le handicap et les aléas de la vie ont mis et mettent de nombreuses personnes dans l'incapacité de gérer, le plus simplement du monde parfois, des actes de la vie quotidienne. « Les situations personnelles suivies sont diverses, les personnes qui bénéficient d'une mesure de protection juridique présentent (...) des altérations physiques et/ou corporelles qui ne leur permettent pas ou plus d'exprimer leur volonté et /ou de se protéger elles-mêmes d'un environnement hostile »¹. D'autres ont juste besoin d'être étayés dans les actes administratifs et dans la gestion de leur budget. Jusqu'alors, les lois relatives aux incapables majeurs et à la tutelle aux prestations sociales ont offert aux adultes et aux professionnels les accompagnant, un cadre et une feuille de route. Et dans une nécessaire évolution, le législateur a dû proposer un nouveau cadre et de nouvelles modalités d'accompagnement. La loi du 5 mars 2007 a, pour sa part et dans une évolution très importante, affirmé le principe de protection juridique des majeurs. Une des innovations majeures de la loi a donc été de fixer la protection de la personne comme une priorité.

Les services exerçant des mesures judiciaires à la protection des majeurs sont nombreux et s'emploient au quotidien auprès des adultes qui leurs sont confiés. Mais ils ne sont pas seuls ! Ils s'inscrivent et participent eux-mêmes à ce formidable maillage territorial indispensable pour pratiquer au mieux leur art professionnel. C'est au travers de la connaissance de l'ensemble des dispositifs sociaux, autour du droit, de la santé, ainsi que par une implantation territoriale déjà ancienne, que les professionnels peuvent répondre au mieux aux besoins des personnes accueillies.

Cet engagement partenarial, qui est l'essence même du travail social - à fortiori aujourd'hui - se retrouve dans la manière d'appréhender la protection des majeurs. Le travail en réseau et la mise en place de dispositifs partagés en sont une belle illustration. C'est dans cette veine que l'ADAEA a mis en place, à partir d'un appel à projet et avec 4 autres associations de l'Eure gérant des services PJM, une mesure innovante : l'Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux.

¹ Projet de service PJM - ADAEA - juillet 2018

9h00 : **Café d'accueil**

9h30 : **Mot d'accueil**

- **Hugues NAUROY, Président de l'ADAEA.**

9h35 : **Présentation de la matinée**

- **Jean-Pierre MAHIER, Directeur Général de l'ADAEA.**

9h45 : **Première intervention**

Si la France a fait sien depuis longtemps le concept de protection... de l'enfant à l'adulte, il ne s'est pas mis en œuvre pour autant, ni dans la même temporalité, ni de manière égalitaire en fonction des franges de population concernées. Un petit voyage dans l'histoire nous permettra de mesurer les politiques mises en œuvre et le chemin parcouru dans les consciences...

- **Roland JANVIER, Directeur Général de la Fondation Massé Trévidy (29).**

10h45 : **Deuxième intervention**

La mesure de « protection des majeurs » reste une sorte d'exception française. Pour mieux la cerner et en comprendre les enjeux, nous nous attacherons à visiter tout à la fois : le cadre législatif – et notamment la loi du 5 mars 2007 – et les missions des services PJM dans l'accompagnement des adultes.

- **Gilles RAOUL-CORMEIL, Maître de Conférences - Université de Caen (14).**

11h45 : **Troisième intervention : « Ou si c'était plutôt ça ! »**

Les professionnels de l'ADAEA illustreront leur pratique au travers d'une mise en perspective... très concrète... ou pas.

- **Aurélie DELBREIL, Déléguée Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs.**
- **Martine LAURENCE, Psychologue.**
- **Cinthy VanCLEF, Déléguée Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs.**

12h00 : **Cocktail**

12h30 : **Pause-déjeuner libre à l'extérieur**

14h15 : **Présentation du service PJM de l'ADAEA.**

Les professionnels du service vous proposeront une présentation dynamique déclinée sous l'angle des questions que peuvent se poser les novices à propos des mesures et du service. Elle permettra, nous l'espérons, d'éclairer l'auditoire par des apports juridiques, techniques mais aussi par la pratique de ces professionnels au quotidien.

- **Ludivine CUIGNET, Secrétaire de Direction.**
- **Aurélie DELBREIL, Déléguée Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs.**
- **Martine LAURENCE, Psychologue.**
- **Angéline LECUYER, Directrice.**
- **Stéphane MARIE, Chef de Service.**
- **Cinthy VanCLEF, Déléguée Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs.**

14h45 : **Table ronde**

- **Animée par Jean Pierre MAHIER, Directeur Général.**

Le travail social en général et l'accompagnement des majeurs en particulier, requièrent un engagement partenarial fort. En s'appuyant sur des expériences de collaboration, et notamment autour de la mesure ISTF, nous témoignerons de cette implication à partir de l'expérience de différents acteurs du département de l'Eure.

- **Blandine FORNIER, Chef de Bureau à la DDCS de l'Eure.**
- **Angéline LECUYER, Directrice du service MJPM de l'ADAEA.**
- **Valérie SCHMEYER, Chef de Service à l'UDAF 27.**

15h45 : **Clôture de la journée**